

# L'Echo du Mahun

Bulletin municipal de St-Symphorien de Mahun  
N°38- Mai 2013

## ANIMATIONS AU VILLAGE

### TEMPS FORT AUTOUR DE LA CREATION, AVEC L'APSOAR !

Dimanche 26 mai 2013

➤ A 14h15 – Devant la salle des fêtes

**LA BOBINE - Cabaret des solitudes**

À l'heure où l'on étale les performances, où l'on cherche la nouvelle star, où l'on déballe les humains comme des monstres de foire, le Cabaret des solitudes chemine à contre-courant et interroge le minuscule, l'essentiel, l'intime, ce qui fait nos petits théâtres intérieurs. Quatre personnages y révèlent leurs petites singularités, exposent leurs solitudes et soulèvent le voile de leurs petits travers, de ce qui les rend uniques et humains.

Durée : 1h15 / Genre : Cabaret singulier, poétique et humain / A partir de 8 ans.



➤ A 16h – Cour du gîte (La Chastanha)

**LA FUGUE - Sorcières**



Mme Iselda et ses filles sont issues d'une illustre famille de forains. À bord de leur carriole, elles vont de ville en village pour raconter leurs histoires. Ayant rompu avec une tradition familiale qui s'évertuait à vendre des lotions pour faire repousser les cheveux ou redresser les bossus, nos trois femmes utilisent dorénavant leurs talents séculaires pour faire l'exposé de leurs singulières connaissances sur les sorcières.

Durée : 50 mn / Genre : Théâtre forain et burlesque / A partir de 6 ans.

➤ A 17h30 – Devant la mairie

**POL CIE - Tout peut encore s'arranger... même mal !**



En 1936, Pépé Paul inventait le 1er et unique Salon de Magie Ambulant. À bord de son triporteur motorisé avec scène escamotable, véritable théâtre magique en miniature, il présentait ses plus beaux tours et illusions en compagnie de Sultan son fidèle lion de l'Atlas. Aujourd'hui, héritier de cette longue lignée d'artistes, M. Paul part à son tour sur les routes tentant de renouer avec la fortune passée. Mais la magie ce n'est pas simple... Heureusement, M. Paul possède des qualités que lui-même ignore...

Durée : 50 mn / Genre : Salon de magie ambulant, forain et burlesque.

➤ A 18h30 – Terrain de boules

**THEATRE DE CANIVEAU - Sortie de secours**

Afin de faire partager son prétendu savoir thérapeutique, Phoenix, transsexuelle joviale et déjantée, à la fois narcissique et généreuse, met en scène sa pièce de théâtre de rue avec ses camarades psychotiques : Wendla, jeune schizophrène, vivant dans un conte de fée aux allures de comédie musicale ; Dick, persuadé de ne pas faire partie de la bande des quatre tarés et cherchant la sortie de secours puis Pie, autiste possédant à sa manière le pouvoir de suspendre le temps.

Durée : 1h10 / Genre : Cabaret psychiatrique, théâtre musical / A partir de 8 ans.



**Dimanche 28 Juillet 2013**

**De 9h à 12h**

**Randonnée accompagnée et tente trappeur**

Randonnée pédestre nature et patrimoine, à la découverte de tout ce que cache ce précieux territoire rural. Elle sera suivie de contes et du partage d'un verre sous la tente trappeur.

*Niveau facile - Durée : environ 3h.*

*Renseignements : Office de tourisme de Lalouvesc au 04-75-67-84-20 / Mail : [ot.lalouvesc@wanadoo.fr](mailto:ot.lalouvesc@wanadoo.fr)*

*Site web : [www.valday-ardeche.com](http://www.valday-ardeche.com)*

## *Le mot du Maire*

*Nous avons tous été surpris et touchés par la disparition brutale de René Nicolas.*

*Avec son caractère... variable, René « tenait table » au bar du Village comme d'autre « font salon ».*

*Nous garderons de lui les souvenirs réjouissants des moments partagés.*

*En Afrique on disait « un vieil homme qui meurt c'est comme une bibliothèque qui brûle ... ».*

*L'élaboration de la carte communale et du règlement de l'AVAP se poursuit donnant lieu à d'âpres débats montrant bien l'importance des enjeux liés au patrimoine et à l'évolution de nos habitudes de vie.*

*La question est posée : sommes-nous un « village de caractère » uniquement grâce à la valeur de notre patrimoine ? N'avons-nous pas aussi d'autres choses à faire valoir pour que notre patrimoine, quelle qu'en soit la valeur, ne devienne pas une belle coquille vide ?*

*Je souhaite en tout cas que ce travail déjà long aboutisse d'ici la fin de cette année...*

*Le 26 Mai, Saint-Symphorien devient le temps d'une journée un espace de création artistique en accueillant 4 créations rhônalpines dont le détail vous est livré dans ce bulletin.*

*Je me réjouis de cette nouvelle participation de la Commune à la dynamique unique en son genre construite depuis plus de 20 ans par l'APSOAR,*

*Souhaitons que le soleil nous invite à prendre une belle part de Quelques p'Arts...*

### **ETAT CIVIL et NOUVEAUX HABITANTS**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux installés : Mélissa et Frédéric MEYNENT locataire de Mr BAROU ainsi que Gary VINCENDON, nouveau locataire du Presbytère.

#### **Décès**

♦ René NICOLAS, le 24 Avril 2013. Nos sincères condoléances à ses proches et à sa famille.

### **PERSONNEL**

Depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2013, nous accueillons un emploi aidé : Mr MEYNENT Frédéric.

### **TRAVAUX**

ERDF effectuera des travaux sur la ligne haute tension qui alimente la commune au mois de Mai. Un groupe électrogène sera installé au niveau du transformateur du Moulin du Faure afin de ne pas interrompre la fourniture de courant.

Seuls les quartiers du « petit Soulage », « grand Soulage » et « Rossignol » risquent d'être impactés par une interruption de courant une demi-journée.

Tout sera mis en œuvre pour limiter tout désagrément.

**Des coupures d'électricité d'un quart d'heure à une demi-heure seront néanmoins nécessaires pour TOUTE la commune le lundi 27 mai 2013.**

## OPERATION BRIOCHES

Elle s'est déroulée du 8 au 14 Octobre 2012. La municipalité remercie les membres du C.C.A.S qui ont distribué les brioches et toutes les personnes qui ont participé par leur générosité.

Cette opération a permis de récolter 390 € à l'A.D.A.P.E.I.

Merci à tous !

## REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens a rassemblé 35 personnes, il a eu lieu le dimanche 14 Octobre 2012.

La municipalité et le CCAS remercient l'A.J.M pour sa participation à l'apéritif, les chasseurs pour le chevreuil et l'association Savoir-Faire pour la décoration des tables. Merci aux membres du CCAS qui assurent le bon déroulement de la journée.



## DOCUMENTS D'URBANISME

La réflexion sur la Carte Communale et l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) se poursuit. Le Conseil Municipal a validé le projet de zonage de la Carte Communale présenté par le bureau d'étude Interstice au terme d'un long travail dont nous avons retracé les principaux éléments dans ce bulletin au fil des ans et tenant compte des modifications apportées à l'issue de la réunion publique du 26 Octobre 2012.

La Carte Communale définit les zones constructibles ou non :

- Le choix initial d'une Carte Communale partielle est maintenu. Il permet notamment un développement encadré et modéré du village et des hameaux les plus visibles (Champavère, Gonnet, Veyrines et l'Hermuzière), en raison d'enjeux patrimoniaux forts (préserver la silhouette identitaire du village dans son écrin naturel).
- Le périmètre de la Carte Communale a évolué sur le secteur du village. Elle se limite strictement à l'enveloppe urbaine du village, à ce qui est construit. Les seules possibilités d'urbanisme seront la rénovation des logements vacants ou l'extension/transformation de l'existant.

L'AVAP est un outil complémentaire à la Carte Communale. Ce document permet à une commune qui n'a pas de PLU de se doter d'un règlement. C'est un outil de protection et de projet. Il comporte des dispositions d'évolution du bâti. Il est consulté, lorsqu'il existe, par toutes les personnes déposant un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. C'est donc un document important.

Le projet de règlement de l'AVAP est toujours en cours d'élaboration. Vous pouvez consulter les différents comptes rendus sur le site Internet de la commune.

## VOIRIE

➤ **Récapitulatif des travaux réalisés en 2012 :**

### • **GOUDRONNAGE :**

L'ensemble des travaux prévus pour 2012 ont été réalisés.

**Projets 2013 :**

- Reprise des écoulements d'eaux pluviales au centre du village
- Du carrefour de Boirayon à Gaspard
- De la gare au pont de la scie

## • AUTRES :

Comme vous l'avez tous certainement remarqué, la DDT a procédé au reprofilage de la Départementale. Le revêtement intégral de la chaussée est prévu courant Juillet 2013.

Le jeu de boules a été restauré et il vous attend pour de nouvelles parties dès que le soleil sera au rendez-vous.

## INTERCOMMUNALITE

### • SIVU DE L'AY-OZON :

L'année 2012 a vu la signature officielle du Contrat de Rivières Ay-Ozon en présence du préfet de l'Ardèche, de la présidente du Sivom Ay-Ozon et des représentants de la Région Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Ardèche. Le Contrat de Rivières est donc officiellement entré dans sa phase active même si certaines opérations ont débuté dès la fin de l'année 2011.

Les premiers travaux sont achevés (restauration des berges de l'Ay à Satillieu, suppression du seuil du pavé sur l'Ozon à Eclassan, remplacement du gué busé du moulin à Cheminas par un pont, suppression du seuil de la poste sur le Malpertuis à Satillieu...) et d'autres se poursuivent (plan d'entretien de la végétation). Ils ont pour objectifs de restaurer et de maintenir les milieux aquatiques en bon état pour la vie piscicole notamment. Ces interventions sur les milieux sont associées à d'importants travaux sur les systèmes d'épuration collectifs afin d'améliorer la qualité de l'eau de nos rivières (rénovation de la station d'épuration (STEP) de Lalouvesc, création d'une STEP pour le hameau de Cormes à Ardoix...).

Des efforts importants qui se poursuivront en 2013 par l'inauguration de la station de Sécheras, la réalisation des travaux pour améliorer l'efficacité épuratoire de la STEP de Satillieu et le lancement du chantier de la nouvelle station par filtres plantés de roseaux pour les hameaux de Barnaud-Barnezet-Gobertier sur la commune de Saint-Alban d'Ay. Cette nouvelle STEP permettra de traiter les eaux usées d'environ 90 habitants et contribuera à améliorer la qualité de l'eau du ruisseau du Mézayon et de la rivière d'Ay. La préservation des milieux aquatiques se poursuivra avec la restauration des berges de l'Ay et la lutte contre les espèces envahissantes à Sarras ainsi que le programme de replantation d'une ripisylve (boisement de berges) sur les tronçons de cours d'eau qui en sont dépourvus.

Au cours de cette année 2012 le Syndicat de Rivières a également réalisé plusieurs animations à destination du grand public durant l'été au cours desquelles les participants ont pu évaluer la qualité de la rivière d'Ay ou assister à une visite guidée de la nouvelle station d'épuration de Lalouvesc. Qui plus est, le Sivom reconduit avec succès depuis une quinzaine d'années les interventions auprès des scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes à la fragilité des milieux aquatiques et à l'importance de protéger nos cours d'eau. En 2013, il interviendra dans l'école publique de St-Romain d'Ay et dans l'école privée de Sarras.

En outre, le Sivom Ay-Ozon propose toujours dans le cadre du SPANC d'accompagner les propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur système d'assainissement non collectif en leur apportant une aide technique et une aide financière qui peut représenter de 40 à 70% du montant des travaux en moyenne. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter le technicien qui pourra vous conseiller.

Visitez notre nouveau site Internet : [www.rivieres-ay-ozon.fr](http://www.rivieres-ay-ozon.fr)

SIVOM Ay-Ozon, le village – 07290 SAINT ROMAIN D'AY  
tél : 04.75.34.94.98  
mail : [sivu.ay@wanadoo.fr](mailto:sivu.ay@wanadoo.fr)



Travaux d'entretien sur le Larzallier à St-Symphorien de Mahun

### • SCOT :

Après de nombreuses discussions et questionnements, la Communauté de Communes du Val d'Ay a décidé de ne pas prendre la compétence SCOT.

Cette compétence reste donc l'affaire de chaque commune. Hors, suite à la fusion/adhésion entre le SCOT du bassin d'Annonay et celui des rives du Rhône, seul les Communautés de Communes peuvent adhérer au

nouveau SCOT mis en place. En conséquence, à l'heure actuelle, les communes du Val d'Ay ne sont pas intégrées dans un SCOT.

• **PIG :**

### Habiter mieux en Ardèche verte



Face à l'ancienneté du parc de logement privé sur le territoire et compte tenu des problématiques énergétiques le caractérisant, la Communauté de communes du Val d'Ay a décidé de s'inscrire dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé « Habiter mieux en Ardèche verte ».

Ce programme concerne tout le nord du département, et s'applique sur les 6 communautés de communes du Pays d'Ardèche verte. Il s'inscrit totalement dans les objectifs portés par le Pays puisqu'il vise une amélioration des conditions de vie des habitants.

Son principal enjeu : **la lutte contre la précarité énergétique.**

Le PIG permet d'intervenir sur 3 missions :

- l'amélioration énergétique des logements (pour les propriétaires occupants),
- l'adaptation des logements à une situation de handicap ou de vieillissement,
- le traitement de l'insécurité et la dégradation lourde de certains logements occupés (logements locatifs ou propriétaires occupants)

Le PIG « Habiter mieux en Ardèche Verte » est opérationnel pour une durée de 5 ans. Il doit permettre d'améliorer près de **600 logements** sur l'ensemble du territoire.



D'importantes **aides financières** peuvent être apportées aux particuliers.

<p><b>ANAH</b> 20% à 35% (selon revenus) pour travaux d'économie d'énergie <b>50%</b> pour adaptation ou habitat très dégradé</p>	<p><b>+ 2 100 €</b> <b>Habiter Mieux</b> Si 25% de gain énergie</p>	<p><b>+ 500 € ou 1000 €</b> <b>Communauté de communes</b> selon gain énergie</p>	<p><b>+ Autres</b> Région Rhône Alpes Caisse d'Allocation Familiale Prêt taux zéro Caisse de retraite ....</p>
---	---	--	--

**Les plafonds de ressources :** revenus 2010 pris en compte pour les subventions 2012

Nb de personnes*	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3**
1	8 934 €	11 614 €	17 867 €
2	13 066 €	16 985 €	26 130 €
3	15 712 €	20 428 €	31 424 €
4	18 357 €	23 864 €	36 713 e
5	21 013 €	27 313 €	42 023 e
par personne suppl.	+ 2 646 €	+ 3 441 €	+ 5 292 €

\*Nombre de personnes composant le ménage (la famille)

\*\* Uniquement pour les dossiers d'adaptation



Le **PACT H&D Ardèche** a été choisi pour animer ce dispositif.

Il est à votre disposition pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches, conseils personnalisés, diagnostics techniques et thermiques, études de faisabilité, montages de dossier de demande de subvention...)

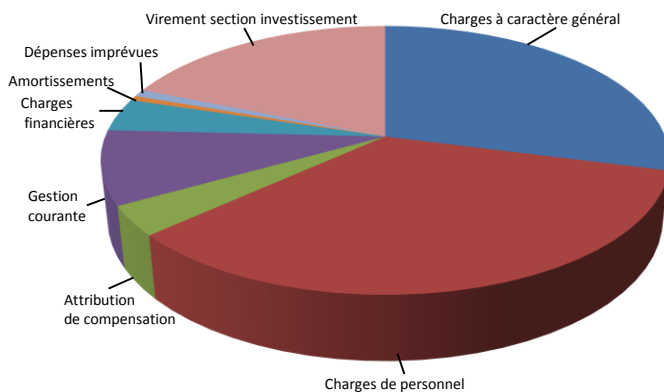
<p><i>N'hésitez pas à le contacter</i> <b>04 75 66 13 96</b> <a href="mailto:ardeche.verte@pact-habitat.org">ardeche.verte@pact-habitat.org</a></p>	<p><b>Permanences les jeudis de 10h30 à 12h :</b> - Mauves – communauté de communes du Tournonais : 1<sup>er</sup> jeudi - Saint Agrève – centre socio-culturel : 2<sup>ème</sup> jeudi - Davezieux – Château de la Lombardière : 3<sup>ème</sup> jeudi - Alternativement Serrières, Satillieu, St Félicien : 4<sup>ème</sup> jeudi</p>
---	---

## FONCTIONNEMENT 2013

# Dépenses

Cpte	LIBELLE	MONTANT
011	<b>Charges à caractère général</b> - Dépenses d'énergie - Fournitures entretien, administratives - Entretien bâtiments, terrains, matériels roulants voies et réseaux. - Assurances et services extérieurs	61 792.00 €
012	<b>Charges de personnel</b> - Salaires - Charges patronales	73 000.00 €
014	<b>Attribution de compensation</b>	7 600.00 €
65	<b>Autres charges de gestion courante</b> - Subventions aux associations locales - Indemnités élus - Participation aux groupements de collectivités	18 944.00 €
66	<b>Charges financières</b> - Remboursement des intérêts des emprunts	8 440.66 €
68	<b>Dotations aux amortissements</b> - amortissement du réseau d'eau	1 234.00 €
022	<b>Dépenses imprévues fonctionnement</b>	1 880.26 €
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	40 000.00 €

### Dépenses de l'exercice : 212 890.92 €

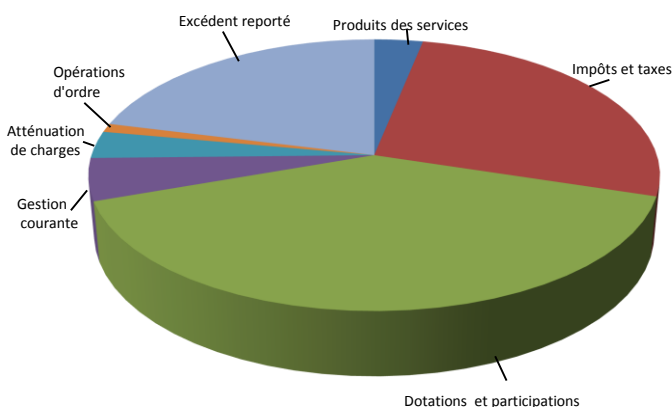


## FONCTIONNEMENT 2013

# Recettes

Cpte	LIBELLE	MONTANT
70	<b>Produits des services</b> - Vente et redevance eau, assainissement - Locations immeubles	6 750.00 €
73	<b>Impôts et taxes</b>	56 694.00 €
74	<b>Dotations et participations</b> - Dotation de l'état, du département et autres collectivités	84 796.00 €
75	<b>Autres produits de gestion courante</b> - Revenus des immeubles	10 700.00 €
013	<b>Atténuation de charges</b> - Aide de l'état sur rémunération emploi aidé	6 867.00 €
042	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	2 182.00 €
002	<b>Excédent antérieur reporté</b>	44 901.92 €

### Recettes de l'exercice : 212 890,92 €

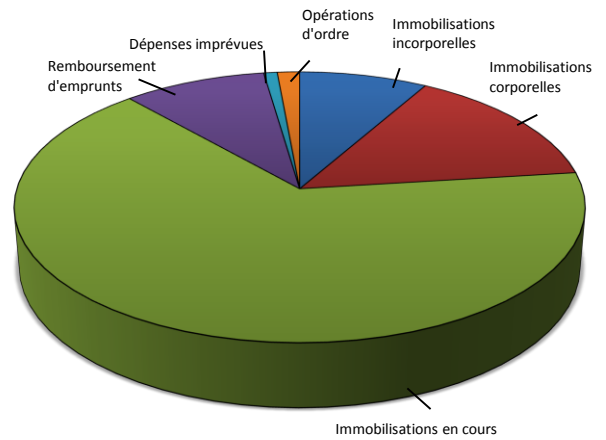


## INVESTISSEMENT 2013

# Dépenses

Cpte	LIBELLE	MONTANT
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 527.70 €</b>
	- Documents d'urbanisme (ZPPAUP/AVAP)	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22 340.00 €</b>
	- Matériel de transport	15 000.00 €
	- Tables Salle d'Animation Rurale	2 000.00 €
	- Matériel et outillage	1 000.00 €
	- Reliure Etat Civil	740.00 €
	- Matériel de bureau et informatique	3 600.00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>99 000.00 €</b>
	- hangar	77 740.00 €
	- jeux de boules	3 000.00 €
	- captage Piaud	3 260.00 €
	- Voirie 2013	15 000.00 €
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>13 982.33 €</b>
	- Emprunts	13 672.33 €
	- Dépôts et cautionnements reçus	310.00 €
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues d'investissements</b>	<b>1 309.60 €</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 182.00 €</b>

### Dépenses de l'exercice : 151 341.63 €

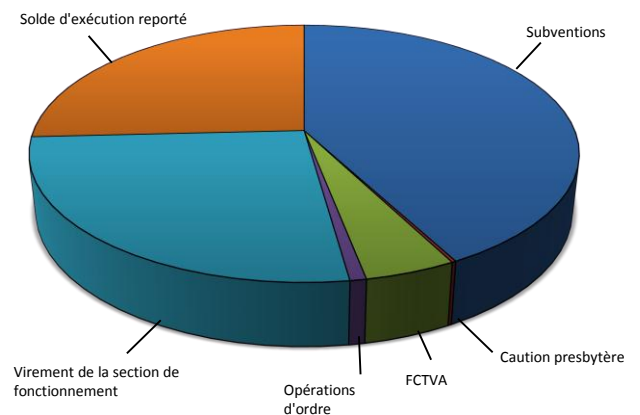


## INVESTISSEMENT 2013

# Recettes

Cpte	LIBELLE	MONTANT
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>63 864.00 €</b>
	- Subventions de l'Etat, du Département, de la Région...	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>310.00 €</b>
	- Dépôts et cautionnements reçus	
<b>10</b>	<b>Dotations, Fonds divers et réserves</b>	<b>6 902.00 €</b>
	- Fonds de compensation de TVA	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>1 234.00 €</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement reporté</b>	<b>39 031.63 €</b>

### Recettes de l'exercice : 151 341,63€



Le calendrier nouveau est arrivé...

Les activités de l'association SAVOIR FAIRE pour 2013 :

- Samedi 11 Mai : carton mousse
- Samedi 15 Juin : carton mousse
- Samedi 10 Juillet : lavande
- Samedi 07 Août
- Samedi 5 Septembre
- Samedi 2 Octobre
- Samedi 6 Novembre : crèche de Noël
- Samedi 11 Décembre
- Mercredi 29 Mai : carton mousse
- Mercredi 29 Juin : carton mousse
- Mercredi 27 Juillet : lavande
- Mercredi 24 Août
- Mercredi 21 Sept.
- Mercredi 19 Octobre
- Mercredi 30 Nov. : couronne de l'avent

Les activités ont lieu de 14h00 à 17h00 en mairie.

Responsable de publication :  
Mme Sylvie BALAY-DUMONTEIL  
Imprimé par :  
Mairie de Saint-Symphorien de Mahun.